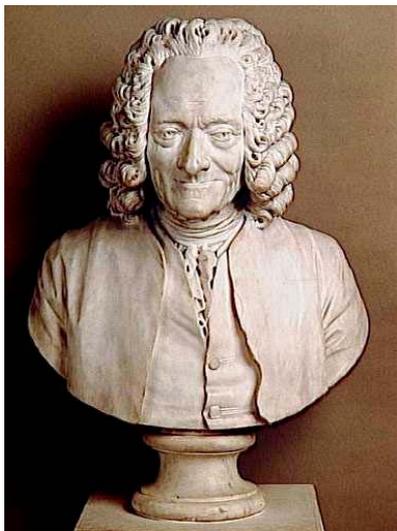


Autour de l'affaire Calas

Un parcours au musée des Augustins

Un parcours dans Toulouse

> Jean-Antoine Houdon (Versailles, 1741 – Paris, 1828), *Voltaire*



Jean-Antoine Houdon, *Voltaire* (1685-1778)

Buste en marbre, signé et daté 1778

Musée du Louvre, Paris.

Prêt exceptionnel jusqu'au 25 mars 2003,
du département des Sculptures du musée du Louvre,
dans le cadre de l'opération 22 œuvres du Louvre pour 22 régions

Le musée des Augustins a accueilli temporairement le buste de Voltaire par Jean-Antoine Houdon. Ce prêt exceptionnel du musée du Louvre rappelle qu'un des plus célèbres combats menés par Voltaire, l'affaire Calas, a directement concerné Toulouse. Cette affaire ne peut se comprendre que replacée dans le contexte d'une ville devenue, depuis le milieu du XVI^e siècle, un bastion catholique et un centre de lutte contre le Protestantisme ; un certain nombre d'œuvres conservées au musée des Augustins en témoignent.

Le service éducatif du musée propose un dossier présentant ces œuvres et un parcours dans Toulouse sur le thème de l'affaire Calas.

Un parcours au musée des Augustins : Salon blanc

> **Antoine Rivalz (Toulouse, 1667 – Toulouse, 1735),
*Expulsion des Huguenots de Toulouse, 17 mai 1562***



Antoine Rivalz, *Expulsion des Huguenots de Toulouse, 17 mai 1562*
1727, huile sur toile, 270 x 276 cm.

Ce grand tableau presque carré a été commandé à Antoine Rivalz, peintre de l'Hôtel de Ville, par les Capitouls, pour la galerie de peinture du Capitole. Il représente le dernier épisode de la véritable guerre civile qui opposa catholiques et protestants à Toulouse en mai 1562 et qui se termina par l'expulsion et le massacre de ces derniers.

> **Contexte historique**

Depuis 1530 environ, le protestantisme s'était diffusé à Toulouse, avec un certain succès ; il répondait à l'aspiration à un renouveau religieux et à une plus grande exigence morale de fidèles déçus par le clergé catholique. En 1559, le couvent des Ermites de Saint-Augustin (le futur musée) n'avait-il pas été le lieu d'un grand scandale ? On y avait arrêté des prostituées que des religieux hébergeaient depuis plusieurs années !

En 1558, l'Eglise Réformée est établie à Toulouse ; En 1562, les Protestants ont, hors les murs, à la porte Villeneuve (actuelle place Wilson), un temple de bois où ils peuvent célébrer le culte, mais sous protection armée, car les relations entre la majorité catholique et la minorité protestante sont tendues. Mars 1562 marque en effet le début des guerres de Religion dans le royaume. A Toulouse, les Capitouls acquis à la Réforme (dont Pierre d'Assézat), projettent de livrer la ville au chef des rebelles huguenots, le prince de Condé, mais les parlementaires

catholiques sont avertis du complot le 11 mai. Les Protestants tentent alors un coup de force, s'emparent de l'Hôtel de ville, des portes Matabiau et Villeneuve.

Le Parlement destitue les Capitouls et appelle à l'aide Blaise de Monluc, lieutenant général du roi en Guyenne et chef des catholiques.

Du 13 au 17 mai, Toulouse est le théâtre d'une terrible guerre de rues. Du Capitole, les Protestants, aidés par les étudiants, tirent au canon sur les couvents tenus par les Catholiques, celui des Augustins et celui des Jacobins (dont ils abattent la flèche). Les Catholiques mettent le feu aux maisons de la place Saint-Georges, espérant que le vent le propagera jusqu'à l'Hôtel de Ville et délogera leurs adversaires. Mais le rapport de forces est en défaveur des Protestants qui ne sont que 1.700 contre 5.000 à 7.000 Catholiques ; Ils demandent une trêve qui leur permettra de se retirer de la ville. Le 17 mai, dimanche de Pentecôte, après avoir célébré un dernier culte au Capitole, les Huguenots sortent par la porte Villeneuve, mais beaucoup sont massacrés par les troupes catholiques et par les paysans des alentours, alertés par le tocsin.

Le bilan du « mai sanglant » de Toulouse est très lourd : il y a, selon les sources, entre 300 morts et 4.000 ! Il y a aussi beaucoup de destructions. La répression, organisée par le Parlement, est terrible ; les chefs huguenots qui n'ont pu fuir sont exécutés, le temple est brûlé et la porte Villeneuve murée. Toulouse, entourée de villes acquises aux Protestants (Montauban, Castres, l'Isle-Jourdain...), va devenir une citadelle catholique et développer un anti-protestantisme viscéral.

Monluc, arrivé le 18 mai, le note : « Capitaines, mes compagnons, considérez combien peu s'en fallut que cette opulente cité, la seconde de France, ne fut détruite et ruinée pour jamais [...] Ils (les Huguenots) voulaient entièrement détruire ladite ville et prendre les ruines qui leur seraient nécessaires pour les porter à Montauban [...] afin qu'il ne fut jamais mémoire de Toulouse. [...] Et ne faut pas donc trouver étrange si cette cité veut mal à cette religion nouvelle et si elle leur est ennemie : car il n'y a ville en France qui ait connu un si grand péril que cette ville-là... »¹

Ce 17 mai 1562, jour de la « Délivrance de Toulouse » prend place parmi les grands événements de l'histoire de la ville et les artistes sont invités à le célébrer.

> Etude iconographique

Antoine Rivalz a situé la scène à l'extérieur des remparts de brique rose, sur le pont qui franchit le fossé. Les catholiques surgissent hors de la porte Villeneuve, portant cousue sur leurs vêtements ou chapeau une croix blanche (signe distinctif ordonné par le Parlement) ; armés de piques et de bâtons ils s'apprêtent à massacrer les Huguenots qui tentent de fuir, tandis que, du haut des remparts, d'autres catholiques les invectivent et leur jettent des pierres.

Au centre de la composition, une jeune femme vêtue de rose clair, cheveux épars, bras écartés, tente de protéger ses enfants, tandis que deux hommes, sans doute des pasteurs, essaient de sauver leur bien le plus précieux, la Bible.

Le mouvement des bras armés des bourreaux dans la partie gauche du tableau et des mains nues levées des victimes dans la partie droite, traduit la férocité de cette guerre civile.

¹ Blaise de Monluc, *Commentaires*, cités par Philippe Wolff, *Les Toulousains dans l'Histoire*, Toulouse 1984, et par Robert Mesuret, *Evocation du Vieux Toulouse*, Paris 1960.

Un parcours au musée des Augustins : Eglise

> Jean CHALETTE (Troyes, 1581 – Toulouse, 1644)

Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement

le 28 novembre 1622 ou Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623



Jean Chalette, *Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement le 28 novembre 1622*
ou *Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623*, Huile sur toile, 375 x 245 cm.

Ce grand tableau est le portrait officiel des Capitouls, les 8 magistrats qui administraient la ville de Toulouse sous l'Ancien Régime. Chaque année, le peintre de l'Hôtel de Ville réalisait le portrait collectif de ces consuls ainsi que leur portrait individuel. Le champenois Jean Chalette fut de 1612 à 1644 le plus remarquable de ces « peintres officiels des capitouls ».

En 1622, dans un contexte politique bien particulier, celui de la paix très récente avec les protestants, les Capitouls ont demandé à l'artiste un « tableau de dévotion » qui prendrait place dans la chapelle du Consistoire. Agenouillés derrière le Christ en croix, ces représentants de la ville font acte de catholicité. En effet, « Toulouse la Sainte » a toujours donné son appui à la lutte contre les Protestants. En 1621, elle avait fourni des troupes, des chevaux, des canons à Louis XIII venu assiéger Montauban. En novembre 1622, Louis XIII venait de signer avec les Protestants la paix de Montpellier. Les Capitouls, élus quelques jours après cet événement, affirment leur fidélité à l'Eglise et au Roi.

> Gervais DROUET (Toulouse, ? – Toulouse, après 1670)
Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie



Gervais Drouet, *Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie*
Groupe relié en pierre, H. 152 cm, L. 60 cm, P. 51 cm

Le sculpteur Gervais Drouet a travaillé à Rome sur les plus grands chantiers baroques. C'est un disciple du Bernin. Il s'installe à Toulouse en 1654 et introduit le baroque romain dans la sculpture : traitement monumental des figures, expression des sentiments, dynamisme des attitudes. Drouet acquiert rapidement une grande renommée. Pour célébrer le centenaire de la « Délivrance », les Capitouls lui commandent un groupe : *La Vierge foulant aux pieds le démon de l'Hérésie*. Cette sculpture est placée dans la niche d'une maison du côté sud de la place du Pont-Neuf (maison aujourd'hui détruite) ; à l'entrée de la Cité, elle rappelle l'anti-protestantisme de Toulouse.

Le groupe est en pierre exécuté en taille directe et peint (il reste quelques traces de polychromie). La composition est dynamique : dans un mouvement de torsion, la Vierge présente l'Enfant Jésus, qui paraît vouloir s'échapper des bras de sa mère ; de son pied droit, elle écrase le corps de l'Hérésie dont l'horrible face hurlante s'oppose au visage serein de Marie. C'est le triomphe de l'Eglise catholique sur le Protestantisme.

Ce thème de l'écrasement de l'Hérésie avait déjà été traité à plusieurs reprises par les artistes toulousains, mais à la place de la Vierge, c'est le souverain qui écrasait l'Hérésie. Une sculpture d'Artus Legoust, mise en place sur la porte de l'Arsenal de l'Hôtel de Ville, représentait Louis XIII sur un cheval cabré écrasant l'Hérésie.

Un tableau disparu de Jean Chalette devait reprendre la même iconographie ; il est connu par une gravure de J.E. Lasne (1623), *Louis XIII foulant la Rébellion et l'Hérésie* : le roi en armure,

couronné par un petit génie ailé écrase sous les sabots de son cheval cabré les deux horribles figures de guerre civile¹.

Pour l'Hôtel de Ville sans doute, Jean Chalette a représenté en 1643 *Louis XIV enfant en saint Michel domptant le dragon de l'Hérésie*. Ce tableau fut ensuite placé dans l'église de Belbéraud².

Un parcours au musée des Augustins : Réserves

Dans les réserves du musée, trois œuvres témoignent aussi de l'anti-protestantisme viscéral de Toulouse.

> Marc ARCIS (Mouzens, 1655 – Toulouse, 1739) *Maquette pour un monument équestre de Louis XIV*



Marc Arcis, *Maquette pour un monument équestre de Louis XIV*, Groupe en cire, H. : 77, L. : 49 cm.



Détail d'un des reliefs ornant le socle

Les Capitouls souhaitaient aménager devant l'Hôtel de Ville une place Royale sur le modèle des places royales parisiennes (actuelles place des Vosges, place Dauphine, place Vendôme) et ériger en son centre une statue équestre du roi. Ils demandèrent un projet au sculpteur Marc Arcis qui avait déjà exécuté, pour la salle des Illustres de l'Hôtel de Ville, les bustes de Louis XIV et des Toulousains célèbres. Arcis présenta trois modèles de cire dont un seul a été conservé (sa fragilité ne permet pas de l'exposer), mais la statue de bronze ne fut jamais réalisée...

Le roi est représenté « à l'antique ». Sur le piédestal, des bas-reliefs célèbrent sa gloire ; l'un d'eux montre Louis XIV en vainqueur de l'Hérésie, couronné par la Victoire.

¹ Catalogue de l'exposition *Images et fastes des Capitouls de Toulouse*, musée Paul Dupuy, Toulouse, 1990, p. 66

² op. cit. p. 69

> Anonyme ou Jean II MICHEL (Luzenac, 1659 – Toulouse, 1709)
La Procession des Corps Saints



Anonyme ou Jean II Michel, *La Procession des Corps Saints*
Vers 1700, huile sur toile, 185 x 690 cm.

Cette œuvre représente la grande procession qui commémorait chaque année « Tolosa Liberata », la Délivrance de Toulouse du 17 mai 1562.

En effet, si l'on en croit le *Verbal du renouvellement de l'année séculaire 1762* (bicentenaire des événements... et année de l'exécution de Calas), cette procession correspondait à un vœu des autorités catholiques : « Dans le temps que le combat était le plus animé... les Capitouls qui combattaient à la tête des catholiques recoururent à Dieu en réclamant auprès de lui l'intercession de ce grand nombre de saints qui reposent dans l'église Saint-Sernin... Dans cette intention, ils firent un vœu de faire célébrer chaque année une messe dans cette église à laquelle ils assisteraient ».

Le peintre a représenté la longue procession partant de la cathédrale Saint-Etienne, passant devant l'Hôtel de Ville, qui n'était pas encore habillé de la façade de Cammas, et arrivant à la basilique Saint-Sernin. Ces monuments majeurs de Toulouse sont ici réunis en raccourci ou, plutôt, en vision idéale. La société toulousaine de l'Ancien Régime défile sous nos yeux : les religieux des différents ordres, suivis des reliquaires de Saint-Sernin (les « Corps Saints » abrités dans les chapelles du déambulatoire), de l'abbé et du maître de cérémonie, des trompettes et des hautbois de l'Hôtel de Ville, des chanoines de la cathédrale, du capitaine du guet, de l'archevêque portant le Saint-Sacrement abrité sous un dais tenu par les huit Capitouls, eux-mêmes assistés de pages portant leur traîne, des « Messieurs du Parlement », des régents des Facultés. Le peuple s'agenouille au passage de la procession.

Le 17 mai 1762, les fêtes de la Délivrance avaient revêtu une solennité particulière. Pour clôturer les manifestations, les Capitouls avaient offert un feu d'artifice dont le décor avait été confié à l'architecte de la Daurade, Philippe Hardy. Celui-ci avait dressé au sommet d'un édifice néoclassique, une statue de la « Religion foulant aux pieds l'Hérésie »¹ à laquelle on avait donné les traits de Calvin. C'était la reprise d'un vieux thème anti-protestant dans une ville qui, cette même année 1762, en plein Siècle des Lumières, avait vu l'exécution du Pasteur Rochette et des trois frères Grenier (19 février) et de Jean Calas (10 mars), cinq victimes de l'intolérance.

¹ un dessin à la plume est conservé au musée du Vieux Toulouse

> Jean-Jacques BESTIEU (Montpellier, 1754 - Montpellier, 1842)
Les adieux de Calas à sa famille



Jean-Jacques Bestieu, *Les adieux de Calas à sa famille*,
Dernier quart du XVIII^e s., huile sur toile, 70 x 104 cm.

L'intérêt de ce tableau, non daté, est sans doute plus historique qu'artistique ; c'est la seule peinture, presque contemporaine, conservée sur le sujet.

Jean-Jacques Bestieu, professeur à l'Académie de peinture de Montpellier, fut à l'origine de la création du premier musée de la ville (le musée Fabre) et en fut aussi le premier conservateur. Il a reconstitué la scène émouvante qui s'était déroulée à Toulouse au matin du 10 mars 1762, avant l'exécution de Jean Calas. Dans sa prison, le condamné reçoit la dernière visite de sa famille tandis que ses geôliers introduisent l'un des deux prêtres dominicains qui vont l'assister tout au long de son supplice et recueillir, peut être, son abjuration. Le vieux calviniste est assis, la Bible sur les genoux, les fers aux pieds, entouré de ses filles éplorées et de son fils Pierre. Il tient la main de sa femme effondrée de douleur, soutenue par le jeune Lavaisse, un ami de la famille. Au premier plan, la fidèle servante catholique, Jeanne Viguière, est agenouillée en prière.

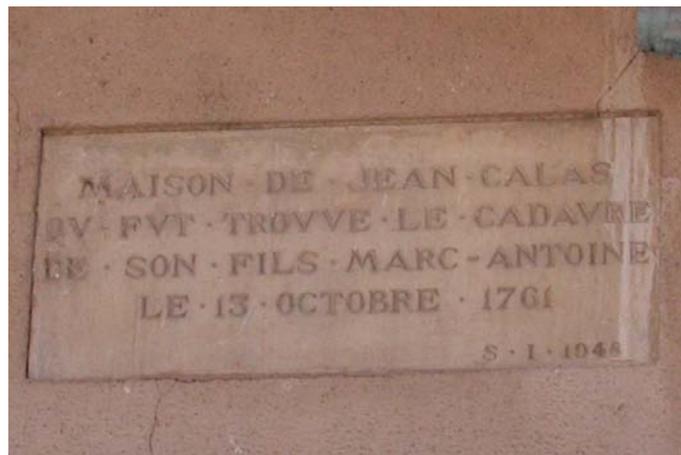
Cet épisode d'histoire contemporaine, célèbre dans toute l'Europe grâce à la campagne de Voltaire, a été traité par Bestieu à la manière d'une scène religieuse : Calas, les yeux au ciel, tel un Christ aux outrages, attend le martyre ; sa fille, agenouillée à ses pieds, évoque sainte Madeleine et Madame Calas, une Pietà. Mais on peut sans doute voir aussi dans la représentation de cette famille qui reste unie jusqu'au bout de ses terribles épreuves, l'influence de la sensibilité de l'époque de Greuze et de Rousseau ; la gravure avait popularisé les malheurs des huguenots toulousains : *Les adieux de Calas à sa famille* ont été représentés par Chodowiecki (musée Paul Dupuy, Toulouse) et *La malheureuse Famille Calas* par Carmontelle.

Un parcours dans Toulouse

> La maison Calas, 50 rue des Filatiers



Vue de la maison, rue des filatiers



Détail de la plaque

La rue des Filatiers est l'une des plus anciennes voies de Toulouse ; c'est un segment de la « Carriera Major », la Grande Rue, elle-même héritière du « Cardo Maximus », le principal axe nord-sud de la « Tolosa » gallo-romaine. (Sur le plan actuel, cet axe correspond aux rues Saint-Rome, des Changes, des Filatiers et Pharaon).

Le nom de la rue des Filatiers, « Carriera Filaterorium », apparaît en 1369 car des fileurs de lin s'y étaient établis ; plus tard, des tailleurs, boutonniers, perruquiers, orfèvres, s'y installèrent. La vocation marchande de cette rue a traversé les siècles, et les magasins de vêtements y sont particulièrement nombreux. Au numéro 50, une maison de deux étages est ornée de pilastres et chapiteaux ioniques de bois peint ; le rez-de-chaussée est toujours occupé par une boutique. Une plaque rappelle qu'elle fut « le lieu du crime » :

Maison de Jean Calas où fut trouvé le cadavre de son fils Marc-Antoine le 13 octobre 1761

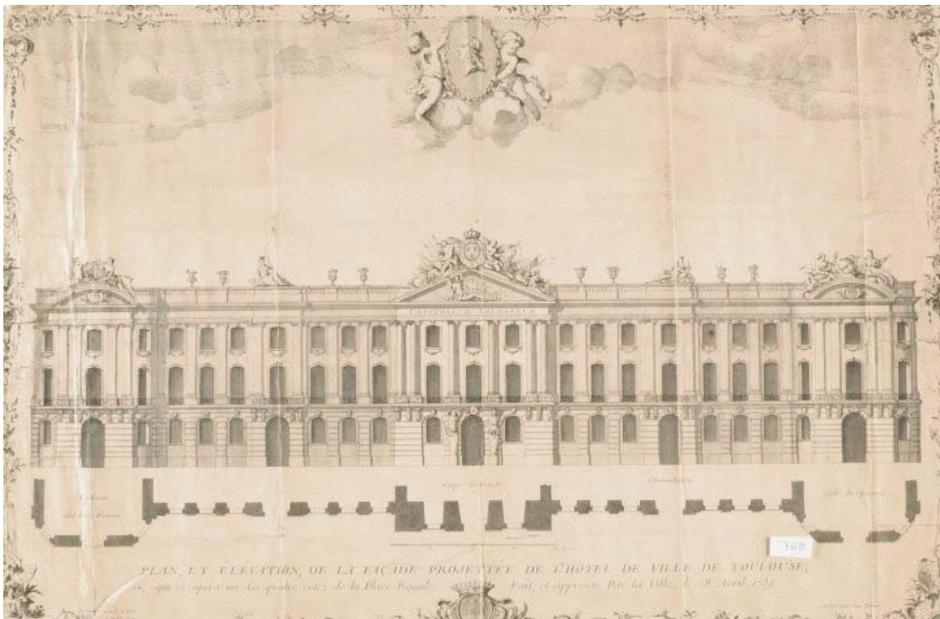
Né en 1698 à Lacabarède (dans l'actuel département du Tarn), Jean Calas était installé depuis longtemps à Toulouse comme marchand lingier. Il appartenait à la minorité protestante de la ville (200 personnes environ sur une population de 50.000 habitants) qui bénéficiait d'une tolérance relative à condition de pratiquer un calvinisme discret, en privé. En effet, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), il n'y avait officiellement plus de Protestants en France, mais uniquement des Catholiques et des « Nouveaux Convertis ». Calas était donc un Nouveau Converti ; il avait fait bénir son mariage avec sa cousine, Anne-Rose Cabibel, par un prêtre et baptiser ses six enfants à la cathédrale Saint-Etienne. L'un de ses fils, Louis, avait abjuré le Protestantisme et quitté la maison familiale. Deux autres fils, Marc-Antoine âgé de 29 ans, et Pierre, vivaient et travaillaient avec leur père ; le plus jeune, Donat, était en apprentissage à

Nîmes, ville où subsistait une forte communauté protestante. Les Calas avaient aussi deux filles qui, au moment du drame, séjournèrent à la campagne chez des amis. Une servante catholique, Jeanne Viguière, était depuis plus de 25 ans au service de cette famille.

Le 13 octobre 1761, les Calas avaient invité un ami de leurs fils, le jeune Gaubert Lavaisse, lui aussi « Nouveau Converti » à partager leur repas du soir dans l'appartement situé au-dessus de la boutique.

Puis le fils aîné, Marc-Antoine quitta les convives et descendit. Peu de temps après, les Calas et Lavaisse le découvrirent au rez-de-chaussée, mort, étranglé ou pendu (les versions ayant varié). Les voisins entendirent des cris et des lamentations. Jean Calas envoya chercher un médecin et fit prévenir les autorités. Bientôt, l'étroite rue des Filatiers fut pleine de monde. Arrivé sur place, le Capitoul David de Beudrigue fit arrêter tous les occupants de la maison Calas ; ils furent conduits à l'Hôtel de ville où l'on transporta aussi le cadavre de Marc-Antoine.

> Le Capitole



Guillaume Cammas, *Facade du Capitole de Toulouse*, dessin, Toulouse, Musée Paul Dupuy

L'Hôtel de ville était composé de bâtiments de diverses époques (il subsiste la Tour des Archives ou Donjon et la cour Henri IV). On venait d'achever sa façade monumentale (1750-1760) réalisée d'après les dessins de Guillaume Cammas, l'architecte de la ville, mais la place Royale, actuelle place du Capitole, commencée en 1730, ne fut terminée qu'un siècle plus tard.

Les Calas, leur servante et leur invité furent enfermés dans les prisons de l'enclos de l'Hôtel de ville. Le corps de Marc-Antoine, placé dans de la chaux vive afin de le conserver, fut déposé dans la chambre de la gêne (c'est-à-dire de la torture). C'est à l'Hôtel de ville qui se déroulèrent les premiers interrogatoires, le soir du fatal 13 octobre, puis le surlendemain. Les Calas avaient d'abord déclaré que le cadavre gisait sur le sol, ce qui faisait penser à un meurtre ; puis ils dirent qu'il était pendu, ce qui supposait un suicide. Ils devinrent suspects.

Le défenseur des Calas, Théodore Sudre, expliqua ce mensonge par la volonté de sauver l'honneur de la famille. Sous l'Ancien Régime, en effet, la législation sur le suicide était

particulièrement infâmante et cruelle : le cadavre du suicidé était attaché à une claie, face contre terre et traîné par un cheval dans les rues avant d'être jeté à la décharge publique.

Le Capitoul David de Beaudrigue qui menait l'enquête, acquit très vite la conviction qu'il s'agissait d'un crime religieux : selon la rumeur publique, Marc-Antoine aurait été sur le point de se convertir au Catholicisme comme son frère Louis, et les Calas, aidés de Gaubert Lavaisse, l'auraient assassiné. Les accusés proclamèrent leur innocence, en vain. Quant à l'hypothèse d'un meurtre commis par un ou des inconnus, elle fut laissée de côté.

Pour éclaircir un certain nombre de points, en particulier la « conversion » de Marc-Antoine, les huit Capitouls firent préparer un « Monitoire », une note résumant l'affaire et appelant à témoigner.

Le 17 octobre, ce monitoire fut affiché en ville et lu le dimanche dans toutes les églises ; Les témoins devaient se manifester sous peine d'excommunication et de poursuites civiles. C'est ainsi que 200 dépositions figurent dans les pièces du dossier Calas, ce qui constitue un témoignage unique sur l'opinion publique de l'époque. Bien que le Monitoire n'ait pas permis d'apporter la preuve de la conversion de Marc-Antoine, les Capitouls David de Beaudrigue et Chirac décidèrent qu'il devait être enseveli en terre chrétienne, l'état du corps ne permettait pas de le conserver plus longtemps. Et ce faisant, sans attendre le jugement final, les Capitouls considéraient que Marc-Antoine ne s'était pas suicidé, ce qui revenait à faire des Calas des meurtriers.

Le 18 novembre, le tribunal composé de quatre Capitouls condamna les trois Calas à la « question préparatoire » (la torture) et Lavaisse et Jeanne à être seulement « présentés à la question » (sans la subir) pour obtenir des aveux.

Mais la décision des Capitouls mécontenta aussi bien l'accusation que la défense. Les Capitouls jugeaient en première instance. Le Parlement jugeait en appel : c'est donc devant lui que l'affaire fut portée. Et c'est dans les prisons du Parlement que les accusés furent transférés.

> Le Parlement (Le Palais de Justice) et la place du Salin



Allégorie de la Justice, extrait d'un arrêté du parlement de Toulouse séant en vacances.

Des 25 et 27 septembre 1790. Bibliothèque municipale de Toulouse.

La construction du Palais de Justice a fait disparaître les bâtiments du Parlement de Toulouse établi en 1444, deuxième parlement du royaume. Les Parlementaires n'avaient jamais été suspectés de complaisance à l'égard des Protestants et de tous les « mal-pensants ».

Ils avaient joué un rôle de premier plan dans la « Délivrance » de Toulouse en 1562, puis dans la résistance à Henri IV, le roi huguenot ; devant leur refus d'enregistrer l'Edit de Nantes, le souverain s'était exclamé : « *Vous avez de l'Espagnol dans le ventre !* ». Au XVIII^e siècle, les Parlementaires étaient moins fanatiques que leurs prédécesseurs, mais ils considéraient que pratiquer le Protestantisme, c'était violer les lois du Royaume et entretenir un ferment de guerre civile. Or, au moment de l'affaire Calas, le « péril protestant » redevenait d'actualité.

La guerre de Sept Ans (1756-1763) opposait la France à deux puissances protestantes, l'Angleterre et la Prusse ; les défaites se succédaient, la situation économique se dégradait. Ces circonstances réactivaient dans tout le royaume l'hostilité latente envers les calvinistes, ces « ennemis de l'intérieur ». En septembre 1761, un mois avant le début de l'affaire Calas, des événements confus se produisirent à Caussade, bourgade proche de Montauban : un pasteur, François Rochette, avait été arrêté et emprisonné, il encourait la peine de mort. Un groupe de protestants tenta de le libérer par la force ; Trois gentilshommes verriers, les frères Grenier, furent soupçonnés d'être les chefs de l'émeute, prélude à un vaste complot protestant préparant l'arrivée d'une armée ennemie ! Rochette et les frères Grenier furent conduits en octobre à Toulouse. Le Parlement les condamna tous à mort. Le 19 février 1762, la sentence fut exécutée, non comme à l'accoutumé place Saint-Georges, mais place du Salin car elle était proche du Parlement et plus petite, donc plus facile à défendre au cas où les Huguenots tenteraient un coup de force.

Rochette fut pendu et les Grenier, privilège de la noblesse, décapités. Sur cette place, qui vit leur exécution, se trouve depuis 1911 un temple de l'Eglise Réformée de France (il occupe une partie de l'ancienne Trésorerie ou Maison du Roi).

Bien que l'affaire du pasteur Rochette préfigurât celle de Calas, elle ne suscita pas l'intérêt de Rousseau ni de Voltaire, pourtant alertés par un pasteur de Montauban ; Ils avaient cru, comme tout le monde, à un soulèvement protestant contre l'autorité royale en temps de guerre.

A la fin de l'année 1761, les Parlementaires de Toulouse avaient donc eu à examiner deux affaires criminelles impliquant des Protestants. Dans l'affaire Calas, le Parlement cassa le jugement des Capitouls pour irrégularité le 5 décembre ; Il demanda à l'archevêque une nouvelle publication du Monitoire en chaire pour susciter d'autres témoignages. Cette procédure dura de décembre à février. Le 23 février 1762, le Procureur Riquet de Bonrepos (descendant du créateur du Canal) demanda la mort pour Jean Calas, sa femme et leur fils Pierre. Après de longs débats, le 9 mars, la Chambre de la Tournelle (chambre criminelle du Parlement) dissocia le sort de Jean Calas de celui de ses coaccusés et huit juges sur treize se prononcèrent pour la mort.

> La cathédrale Saint-Etienne



Cathédrale Saint-Etienne, gravure, Toulouse, musée Paul-Dupuy.

Au XVIIIe siècle, la cathédrale de Toulouse était au cœur d'un véritable quartier épiscopal ; seul le palais construit de 1690 à 1713 pour Monseigneur Colbert de Villacerf, fils du ministre de Louis XIV, a subsisté, transformé en hôtel de la Préfecture ; l'ensemble canonial qui jouxtait la cathédrale, cloître, bâtiments annexes et église Saint-Jacques, a été détruit en 1799 et en 1811 ; la rue Sainte-Anne occupe leur emplacement (une partie des sculptures romanes qui ornaient les bâtiments disparus se trouve au musée des Augustins).

Saint-Etienne était la paroisse dont dépendaient les « Nouveaux Convertis » Calas ; les six enfants de la famille y avaient été baptisés. C'est là que les capitouls David de Beaudrigue et Chirac décidèrent de faire ensevelir Marc-Antoine Calas. La cérémonie fut très solennelle : « Dimanche 8 novembre, après vêpres, la paroisse Saint-Etienne sur laquelle il avait vécu et souffert la mort, fut le chercher à la Maison de Ville [...] on le mit en terre dans l'église Saint-Jacques, à gauche en entrant dans le cloître, dans la chapelle de Sainte-Elisabeth. Le Clergé au nombre de quarante-six ou quarante-sept prêtres et la Compagnie de Messieurs les Pénitents Blancs précédaient le corps de ce nouveau converti qu'une foule de peuple de tout état accompagnait à la sépulture, rendant grâces à Dieu d'avoir ouvert ses yeux à notre Sainte Religion. »¹

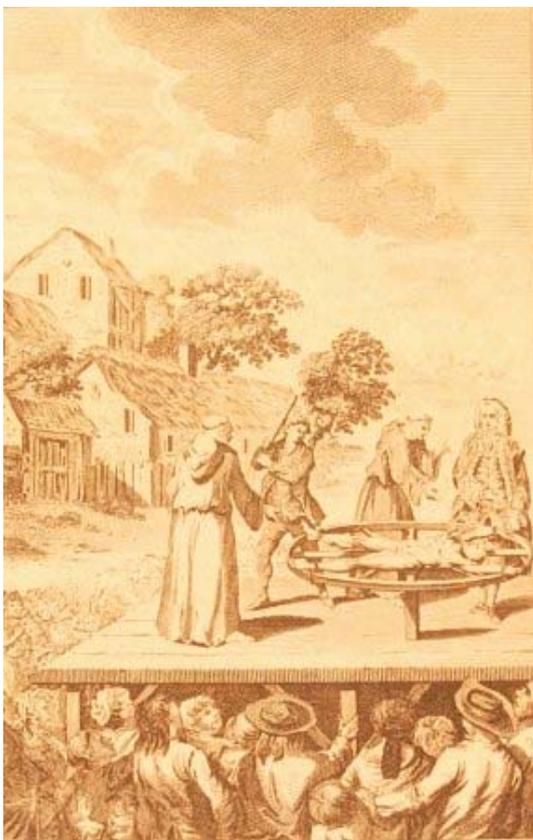
Les Pénitents Blancs, une des quatre confréries laïques de Toulouse avec les Bleus, les Gris et les Noirs, avaient participé à l'enterrement de Marc-Antoine car Louis Calas, après sa conversion, avait été admis parmi eux. Quelques jours après l'enterrement, ils organisèrent dans leur chapelle une extravagante cérémonie en l'honneur du défunt devenu martyr

¹ Pierre Barthès, *Les Heures perdues*, Manuscrit

catholique victime du fanatisme protestant : « On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque un squelette qu'on faisait mouvoir et qui représentait Marc-Antoine Calas tenant d'une main une palme et de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie et qui écrivait, en effet, l'arrêt de mort de son père. »¹

Cet arrêt de mort, prononcé le 9 mars 1762 par le Parlement, fut exécuté le lendemain. Au matin du 10 mars, Jean Calas, pieds nus en chemise, fut conduit en chariot au Capitole pour y subir un dernier interrogatoire et y être soumis à la « question ordinaire et extraordinaire ». Le capitoul David de Beudrigue présidait aux opérations. Calas n'avoua rien ; Il fut amené, toujours en chariot, de l'Hôtel de ville à Saint-Etienne pour y faire amende honorable. Sur le parvis de la cathédrale, à genoux, un cierge à la main, il dut demander pardon « à Dieu, au Roi et à la Justice ». Le chariot le conduisit ensuite place Saint-Georges.

> La place Saint-Georges



Détail de la gravure anglaise représentant l'exécution de Calas, Toulouse, musée Paul-Dupuy.

Avant l'aménagement de la place du Capitole, c'était la plus grande place de Toulouse. Au XIVe siècle, on avait édifié en son milieu une chapelle dédiée à saint Georges, d'où le nom de « Plassa de Sant Jordi » attesté depuis 1458. Sur cette place se tenait un marché, mais il y avait aussi un pilori et parfois un échafaud : c'était en quelque sorte la « place de Grève » de Toulouse.

¹ Voltaire, *Traité sur la Tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*, 1763

Au XVI^e siècle, elle avait été un des hauts-lieux de l'anti-protestantisme : trois Capitouls y furent exécutés à la suite du soulèvement huguenot de 1562. Quelques années plus tard, l'assassinat du duc de Guise, ordonné par Henri III, suscita une grande émotion parmi les catholiques toulousains dont beaucoup étaient acquis à la Sainte Ligue. Au cours d'une émeute populaire, le premier Président du Parlement, Jean-Etienne Durant, un catholique modéré, fut massacré et son cadavre pendu au pilori de la place avec un portrait d'Henri III dans le dos (11 février 1589).

Au XVIII^e siècle, un marché aux œufs, à la volaille et au gibier se tenait place Saint-Georges, mais elle restait le principal lieu des exécutions capitale : de 1739 à 1780, il y en eut 171, la plupart concernant des domestiques coupables de simples larcins ! On venait assister à ces exécutions comme à un spectacle, elles attiraient particulièrement les paysans des environs.

C'est pourquoi, le 10 mars 1762, « un grand concours de peuple se pressait » sur la place Saint-Georges où l'on avait dressé l'échafaud, la roue et le bûcher pour Jean Calas. Conformément à ce que prévoyait l'arrêt du Parlement, l'Exécuteur de la haute Justice brisa les membres du condamné, l'exposa deux heures sur la roue avant de l'étrangler et de le placer sur le bûcher. Calas avait jusqu'au bout protesté de son innocence et de celle de ses co-accusés. Les pères dominicains Bourges et Caldaguès qui l'avaient assisté et exorté à abjurer, témoignèrent qu'il avait fait preuve d'une « fermeté inconcevable » et qu'il était mort protestant.

Les juges n'ayant pas obtenu l'aveu du meurtre, les co-accusés de Calas furent jugés le 18 mars. Madame Calas, la servante Jeanne et Lavaisse furent acquittés, tandis que Pierre, « banni à perpétuité », fut, en fait, enfermé au couvent des Jacobins. Cet étrange jugement mécontenta beaucoup de toulousains qui attendaient de nouvelles exécutions...

Quelques jours seulement après les événements de Toulouse, Voltaire qui résidait alors à Ferney, en fut informé (22 mars 1762). Très vite, il fut convaincu que le drame des Calas résultait d'une erreur judiciaire dont le fanatisme religieux (« l'infâme ») était seul responsable.

« Il vient de se passer au Parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux à la tête [...]. J'en suis hors de moi. Je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe »¹. Aussitôt, l'écrivain le plus célèbre d'Europe entra en campagne pour obtenir la révision du procès et la réhabilitation de Calas et de sa famille. Au service de cette cause, il mit une énergie incroyable et une partie de sa fortune ; il alerta toute « l'Europe des Lumières » et rédigea en 1763 un de ses plus beaux textes, le *Traité sur la Tolérance*². Il en fit « l'Affaire Calas » ; elle fut rejugée à Paris par les Requêtes de l'Hôtel du Roi et, le 9 mars 1765, trois ans après la condamnation de Calas, toute la famille, la servante et Lavaisse furent réhabilités.

En peu de temps (peut-être aussi en raison de la fin de la Guerre de Sept Ans qui éloignait la « menace protestante »), les mentalités évoluèrent à Toulouse et l'idée de tolérance y progressait. C'est ce qu'écrivit à Voltaire, en décembre 1768, un correspondant local, l'abbé Audra, professeur d'histoire au Collège Royal (actuel collège Fermat) : « Vous ne sauriez croire combien augmente dans cette ville le zèle des gens de bien et leur amour et leur respect pour (vous) ... Vous ne sauriez croire combien tout a changé depuis la malheureuse aventure de l'innocent Calas »³.

¹ Voltaire, *Correspondance, A Fyot de la Marche, 25 mars 1762*.

² Voir extraits en annexe – Document.

³ Voltaire, *Correspondance*, t IX, (1767-1769) n° 11 053, bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1985.

Ravi de cette évolution, Voltaire envisagea l'éventualité d'un séjour à Toulouse : « Je viendrais dans une espèce de litière et je passerais l'hiver à Toulouse ; mais ce serait à condition que j'y mènerais ma vie de malade. [...] Je partirai probablement dès que je serai certain d'être bien reçu et de n'avoir rien à craindre des vieux restes du fanatisme »¹. Mais, il ne mit jamais ce projet à exécution.

La ville de Toulouse a célébré discrètement la mémoire de Voltaire et celle de Calas : les rues qui portent ces noms sont bien modestes et situées hors du centre historique. La Révolution française avait envisagé beaucoup mieux. En effet, un décret de la Convention des 29-30 Brumaire An II (19-20 novembre 1793) avait ordonné que l'on élevât place Saint-Georges « aux frais de la République, un monument avec cette inscription : A la nature – à l'amour paternel. A Calas victime du fanatisme ». Ce serait une colonne construite « avec les pierres enlevées aux églises catholiques ». Ce monument ne fut jamais réalisé².

Au XIXe siècle, les projets d'aménagement de la place Saint-Georges changèrent au gré des changements de régime politique. Sous la Restauration, on voulut édifier une fontaine ; sous la Monarchie de Juillet, une statue de Clémence Isaure ; enfin, sous la IIIe République en 1874, au temps de l'Ordre moral et de la construction du Sacré-Cœur à Paris, on décida d'élever au milieu de la place, sur le lieu du supplice de Calas, un monument de dix-huit mètres de haut en l'honneur de sainte Germaine de Pibrac, récemment canonisée ; la statue de la sainte était due à Alexandre Falguière. Mais après la victoire des Républicains, Sainte-Germaine fut retirée et déposée au musée des Augustins, avant d'être placée dans l'église Sainte-Germaine de Saint-Agne (1881). Un conseiller municipal proposa même que la place Saint-Georges prenne le nom de Jean Calas (1883), cela ne se fit pas. Ce n'est qu'en 1997, qu'une plaque discrète a été apposée au sol :

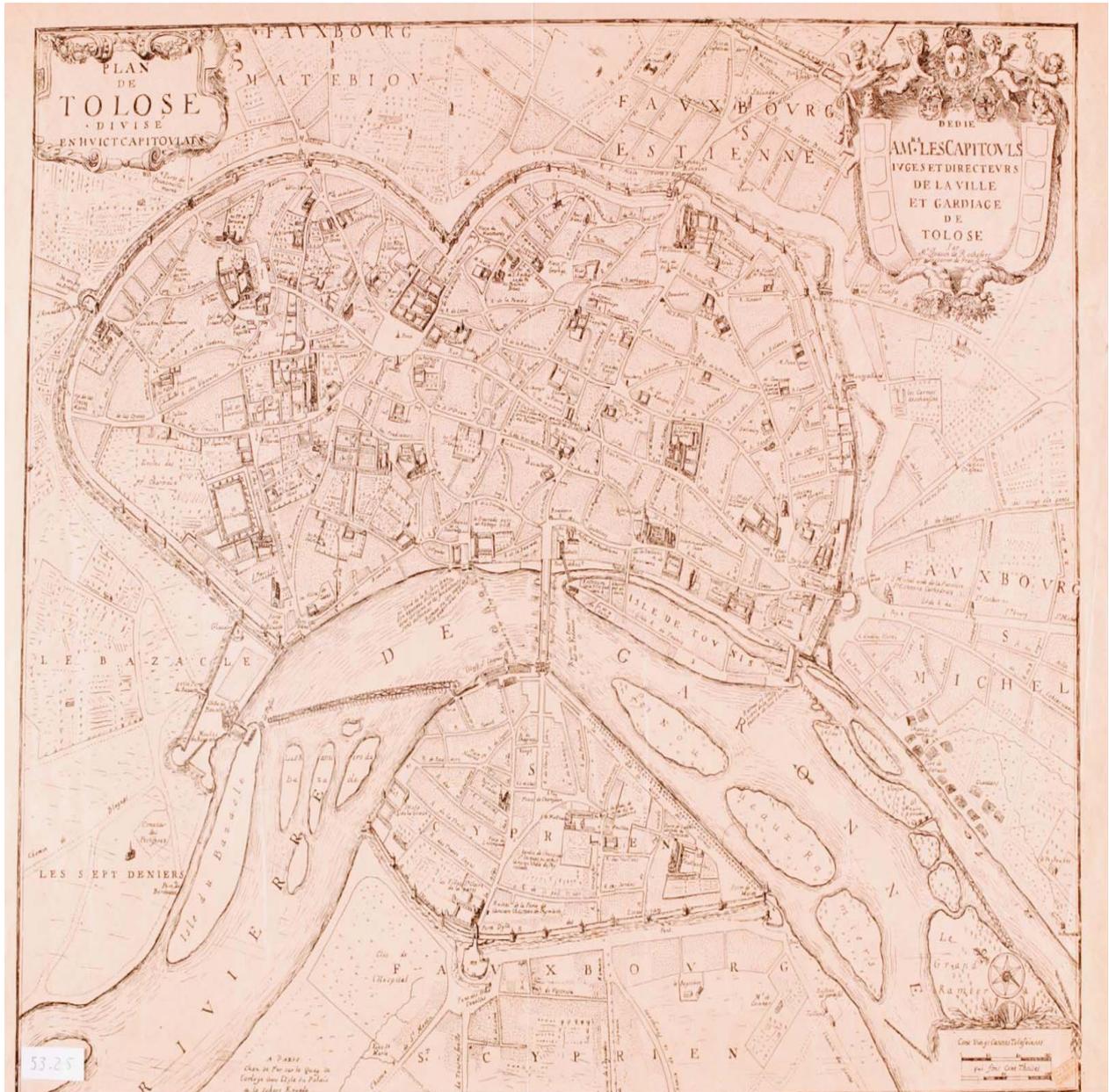
*Le 10 mars 1762, le marchand protestant
Jean CALAS
fut exécuté à cet endroit
accusé d'avoir tué son fils qui voulait
se convertir au catholicisme.
Il fut réhabilité en mars 1765
grâce à l'intervention de Voltaire*

Au centre de cette place, l'une des plus agréables de Toulouse animée par les terrasses de café et un manège à chevaux de bois, cette inscription veut lutter contre l'oubli ; mais paradoxalement, tenant pour acquis que Marc Antoine Calas voulait se convertir au catholicisme, elle paraît justifier les sentences des Capitouls et des Parlementaires qui condamnèrent Calas.

¹ Voltaire, *Correspondance*, t IX, (1767-1769) n° 11 422, bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1985.

² En 1794 on envisagea de donner le nom de Voltaire à la rue Pargaminières. En 1878, après la victoire des Républicains, on proposa de lui attribuer la rue du Poids de l'Huile, puis la place Saint-Georges. Finalement c'est une petite rue du Faubourg Bonnefoy qui porte le nom de Voltaire. Calas a d'abord eu droit à une impasse près de la route de Castres (1910) puis cette impasse devint une rue Jean Calas en 1931.

> Plan de Toulouse par Jouvin de Rochefort



Jouvin de Rochefort, Plan de Toulouse, fin XVIIème siècle, Toulouse, musée Paul-Dupuy

Reproductions : Pour le buste de Voltaire, avec l'aimable autorisation du musée du Louvre. Pour les gravures, avec l'aimable autorisation du musée Paul-Dupuy et de la Bibliothèque municipale de Toulouse. Toutes autres illustrations et reproductions © Toulouse, musée des Augustins – Clichés STC-Mairie de Toulouse, Bernard Delorme, Daniel Martin.

Document : Voltaire et l'affaire Calas

Correspondance

A Claude-Philippe Fyot de la Marche

A Ferney, 25 mars (1762)

“... Il vient de se passer au parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux sur la tête. On l'ignore peut-être à Paris, mais si on en est informé, je défie Paris tout frivole, tout opéra-comique qu'il est, de n'être pas pénétré d'horreur ; il n'est pas vraisemblable que vous n'ayez appris qu'un vieux huguenot de Toulouse nommé *Calas*, père de cinq enfants, ayant averti la justice que son fils aîné, garçon très mélancolique, s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendu lui-même en haine du papisme pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque penchant secret. Enfin le père a été roué ; et le pendu tout huguenot qu'il était a été regardé comme un martyr et le parlement a assisté pieds nus à des processions en l'honneur du nouveau saint. Trois juges ont protesté contre l'arrêt. Le père a pris Dieu à témoin de son innocence en expirant, a cité ses juges au jugement de Dieu, et a pleuré son fils sur la roue. Il y a deux de ses enfants dans mon voisinage qui remplissent le pays de leurs cris. J'en suis hors de moi. Je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme.

VOLTAIRE – *Correspondance*, t. VI (1760-1762) 7097,
Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard - 1980

Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas (1763)

Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité. [...]

Jean Calas, âgé de soixante et huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, et était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme et tous ses enfants, excepté un, qui avait abjuré l'hérésie, et à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société qu'il approuva la conversion de son fils Louis Calas, et qu'il

avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres : il passait pour un esprit inquiet, sombre et violent. Ce jeune homme, ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, et fit pressentir ce dessein à un de ses amis ; il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille et le sien, nommé Lavaisse, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur et la douceur de ses mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arrivé de Bordeaux la veille ; il soupa par hasard chez les Calas. Le père, la mère, Marc-Antoine leur fils aîné, Pierre leur second fils, mangèrent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit salon : Marc-Antoine disparut ; enfin, lorsque le jeune Lavaisse voulut partir, Pierre Calas et lui étant descendus trouvèrent en bas, auprès du magasin, Marc-Antoine en chemise, pendu à une porte, et son habit plié sur le comptoir ; sa chemise n'était pas seulement dérangée ; ses cheveux étaient bien peignés ; il n'avait sur le corps aucune plaie, aucune meurtrissure.

On passe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte : on ne décrira point la douleur et le désespoir du père et de la mère ; leurs cris furent entendus des voisins. Lavaisse et Pierre Calas, hors d'eux-mêmes, coururent chercher des chirurgiens et la justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père et la mère étaient dans les sanglots et dans les larmes, le peuple de Toulouse s'attroupa autour de la maison. Ce peuple est superstitieux et emporté ; il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de Henri III, et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville solennise encore tous les ans, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles. En vain six arrêts du conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine. Ce cri, répété, fut unanime en un moment ; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration ; que sa famille et le jeune Lavaisse l'avaient étranglé par haine contre la religion catholique : le moment d'après on n'en douta plus ; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestants qu'un père et une mère doivent assassiner leur fils dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les protestants du Languedoc s'étaient assemblés la veille ; qu'ils avaient choisi, à la pluralité des voix, un bourreau de la secte ; que le choix était tombé sur le jeune Lavaisse ; que ce jeune homme, en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle de son élection, et était arrivé de Bordeaux pour aider Jean Calas, sa femme et leur fils Pierre, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs et voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles et les ordonnances. La famille Calas, la servante catholique, Lavaisse, furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin : Marc-Antoine Calas était mort calviniste, et s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claie ; on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'église Saint-Etienne, malgré le curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a, dans le Languedoc, quatre confréries de pénitents, la blanche, la bleue, la grise et la noire. Les confrères portent un long capuce, avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre : ils ont voulu engager M. le duc de Fitz-James, commandant de la province, à entrer dans leur corps, et il les a refusés. Les confrères blancs firent à Marc-Antoine Calas un service solennel, comme à un martyr. Jamais aucune Eglise ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe, mais cette pompe fut terrible. On avait élevé, au-dessus d'un magnifique catafalque un squelette qu'on faisait mouvoir, et qui représentait Marc-Antoine Calas, tenant d'une main une palme, et de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, et qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même que la canonisation : tout le peuple le regardait comme un saint ; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autre lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote, un peu sourde dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau saint, et pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magistrats étaient de la confrérie des pénitents blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible.

Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille huguenots ; l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité ; cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple, on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion. Vingt personnes ont entendu ce discours, et de plus violents encore ; Et c'est de nos jours ! et c'est dans un temps où la philosophie a fait tant de progrès ! et c'est lorsque cent académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs ! Il semble que le fanatisme, indigné depuis peu des succès de la raison, se débatte sous elle avec plus de rage.

Treize juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la religion trompée tenait lieu de preuve. Six juges persistèrent longtemps à condamner Jean Calas, son fils et Lavaisse à la roue, et la femme de Jean Calas au bûcher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés et longs. Un des juges, convaincu de l'innocence des accusés et de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur ; il opposa le zèle de l'humanité au zèle

de la sévérité ; il devint l'avocat public des Calas dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre juge, connu par sa violence, parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les Calas que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand qu'ils furent obligés de se récuser l'un et l'autre ; ils se retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le juge favorable aux Calas eut la délicatesse de persister dans sa récusation, et l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger : ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue, car il n'y eut que huit voix contre cinq, un des six juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

[...] Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse et la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinaient un jeune homme élevé par elle pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? Comment Lavaisse serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés.

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

[...] Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, son fils Pierre, le jeune Lavaisse et la servante ; mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté, ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste ; car Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père ; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. [...]

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de dominicains, et là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité : c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son père ; et la religion, qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mère ; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme, presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans

espérance, et mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes, ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées qu'elles firent presser la dame Calas, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice au pied du trône. [...]

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être, au lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

[...] Paris et l'Europe entière s'émurent de pitié, et demandèrent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le public longtemps avant qu'il pût être signé par le conseil.

La pitié pénétra jusqu'au ministère, malgré le torrent continuel des affaires, qui souvent exclut la pitié, et malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois, couvertes d'un crêpe et baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis, car il s'agissait de religion. Plusieurs personnes, qu'on appelle en France *dévotés*, dirent hautement qu'il valait mieux laisser rouer un vieux calviniste innocent que d'exposer huit conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on se servit même de cette expression : « Il y a plus de magistrats que de Calas » : et on inférait de là que la famille Calas devait être immolée à l'honneur de la magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des juges consiste, comme celui des autres hommes, à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape, assisté de ses cardinaux, soit infaillible : on pourrait croire de même que huit juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste des gens sensés et désintéressés disaient que l'arrêt de Toulouse serait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le conseil.

[...] Le jour arriva (9 mars 1765) où l'innocence triompha pleinement. M. de Bacquencourt ayant rapporté toute la procédure, et ayant instruit l'affaire jusque dans les moindres circonstances, tous les juges, d'une voix unanime, déclarèrent la famille innocente, tortionnairement et abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendrait pour prendre ses juges à partie, et pour obtenir les dépens, dommages et intérêts que les magistrats toulousains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades ; on accourait pour voir cette famille si malheureuse et si bien justifiée ; on battait des mains en voyant passer les juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encore ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour, neuvième mars, était le jour même où Calas avait péri par le plus cruel supplice (trois ans auparavant).

VOLTAIRE - *Traité sur la tolérance*

Bibliographie

Autour de l'affaire Calas

- > BIEN David, *L'affaire Calas, Hérésie, Persécution et Tolérance au XVIIIe siècle*, Toulouse, Eché, 1987.
- > CUBERO José, *L'affaire Calas, Voltaire contre Toulouse*, Paris, Perrin, 1993.
- > GARRISON Jeanine, *L'affaire Calas*, Paris, Fayard, 2004.
- > MESURET Robert, *Evocation du Vieux Toulouse*, Paris, Editions de Minuit, 1960.
- > POMMEAU René (sous la direction), *Voltaire en son temps*, Paris, Arthème Fayard/Voltaire Foundation, 1995.
- > TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.
- > TAILLEFER Michel (sous la direction de), *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, 2002.
- > THOUZET Anne, *Calas, du procès à l'affaire*, Archives Départementales de la Haute-Garonne - Service Educatif, 1998.
- > VERSAILLE André, *Voltaire, un intellectuel contre le fanatisme*, Paris, La Renaissance du Livre, 2002.
- > VOLTAIRE, *Traité sur la Tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas (1763)*, Gallimard - Bibliothèque de la Pléiade, 1965.
- > WOLFF Philippe (sous la direction de), *Les Toulousains dans l'Histoire*, Privat, Toulouse, 1984.